

24/04/2026

Levée des restrictions à Rousset : l'eau du robinet peut être consommée en toute sécurité

La Société des Eaux de Marseille (SEM), en accord avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Métropole Aix-Marseille Provence et la commune de Rousset, annonce la levée complète des restrictions de consommation de l'eau du robinet pour l'ensemble des habitants de la commune.

Cette décision fait suite aux résultats conformes d'une campagne d'analyses approfondies menée ces derniers jours, qui atteste que l'eau distribuée respecte l'ensemble des exigences de qualité sanitaire les plus strictes. Les usagers peuvent donc, dès à présent, consommer l'eau du robinet pour tous leurs usages en toute confiance.

Les résultats des analyses de la qualité de l'eau sont consultables sur le site de l'ARS : https://www.paca.ars.sante.fr/recherche-globale?search_ars=rousset

Recommandation : Les personnes n'ayant pas utilisé leurs robinets depuis le 14 avril sont invitées à laisser couler l'eau pendant 2 minutes avant toute première réutilisation.

Contact : Un numéro dédié est mis à la disposition des Roussetains pour toute question ou information :

- Téléphone : 04.91.32.56.40 (de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00)
- Email : contact-rousset@eauxdemarseille.fr